Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212202345-20251222-251202-DE

**DEPARTEMENT**
**des COTES D'ARMOR**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**Liberté – Egalité – Fraternité**

**Arrondissement**
**de GUINGAMP**

**COMMUNE de PLOUVARA**

***n°25-12-02***

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

***Membres en exercice : 14***
***Membres présents : 14*** ***Convocations le 17/12/2025***
***Votants : 14***

## Objet : Bail rural notarié

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux décembre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - S.L'HOSTELLIER - A.GUÉNO - L.TURBAN - D.LECOQ - R.LARIVEN - C.BANIEL - T.JOUFFE - B.LE TEXIER - D.MÉHAUTÉ - T.BERTHAUD - M.MÉLÉARD - A.FROMAGÉ - C.DUDAL

Secrétaire de séance : S.L'HOSTELLIER

Le 7 septembre 2018, la commune de Plouvara a signé un bail rural avec Monsieur et Madame Christian TANGUY, sous seing privé, chez Maître Vincent DEREL. Ce bail concerne la parcelle cadastrale **A 1615**, d'une superficie totale de **7 670 m²**.

A compter du 1er janvier 2021, le bail a été transmis automatiquement à Madame PEDRON née TANGUY Christelle, Monsieur et Madame TANGUY ayant cessé leur activité professionnelle.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation du parc de stationnement Rue Saint-Yves, et compte tenu de la réalisation du lotissement Les Coteaux de Rohan, il convient de réaliser un bail rural notarié qui actera les relations dans le temps avec le fermier.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes dispositions du projet de bail, et en avoir délibéré :

- donne son approbation pour l'établissement d'un contrat de fermage au bénéfice de Madame PEDRON Christelle demeurant 18 rue du Clos du Merle à PLERNEUF,

- valide les différentes dispositions du contrat de location concernant la parcelle cadastrée section A n°1615 d'une superficie de 76a 70ca, et note que la surface louée est estimée à 74a 70ca.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212202345-20251222-251202-DE

- autorise Monsieur le Maire à signer le bail rural notarié qui est conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives qui prendront cours rétroactivement le 29 septembre 2025 pour finir le 29 septembre 2034, moyennant un fermage annuel de 117€.
- valide que les frais d'acte seront à la charge de la commune et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce bail.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le secrétaire,
Stéphanie L'HOSTELLIER